

M. Sauvage était né à Belley, (France,) le 6 Janvier 1768, l'aîné d'une famille distinguée par la naissance, les richesses, les emplois et surtout par les vertus. Ordonné prêtre le 6 novembre 1791, c'est-à-dire, au commencement de la révolution française, et presque immédiatement jeté dans la prison de Lyon, avec les nobles et nombreuses victimes de la fureur révolutionnaire, il consacra les prémices de son ministère à préparer à la mort un très-grand nombre des compagnons de sa captivité. Remis en liberté, quelque temps après, il se réfugia en Suisse, et de là il se rendit au Canada en 1794. Voué tout entier au service de cette nouvelle terre de son choix, il y travailla successivement auprès des Iroquois, puis dans la paroisse de St. Benoît, dont il fut le premier Curé, et enfin au Séminaire de St. Sulpice, où, pendant plus de quarante ans, il se consuma dans les pénibles fonctions du confessionnal et de l'instruction des enfans, ayant constamment présidé aux exercices de la première communion depuis son entrée au Séminaire. C'est à la suite de ses longs travaux qu'il vint de terminer sa carrière, dans la 73^{me}. année de son âge et la 49^{me}. de son ordination. Il était le dernier des Messieurs français, vénérables confesseurs de la foi, que la tourmente révolutionnaire conduisit sur nos plages, et dont le zèle et la pitié servirent si utilement le Canada.

NOTICE POUR MM. LES CURÉS ET AUTRES PRÊTRES.

Conformément aux résolutions adoptées dans l'assemblée du clergé du diocèse, tenue au collège de Montréal le 20 août 1840, et où il fut convenu qu'*outré l'avantage que le clergé pourrait retirer de l'établissement d'un journal ecclésiastique, il serait aussi très à propos de publier dans ce pays, ou de faire venir d'ailleurs des petits livres de controverse pour les répandre parmi le peuple et le prémunir contre les efforts de ceux qui travaillent à le pervertir*; nous sommes bien aise de pouvoir annoncer à MM. les curés et autres prêtres que Mr. Comte, procureur du Séminaire, a en mains une certaine quantité de ces petits livres et qu'il pourra en faire venir d'autres, si on le désire. Voilà pour une partie du projet adopté dans l'assemblée du clergé. Quant à l'exécution de l'autre partie, c-a-d, la publication d'un journal ecclésiastique qui, aux termes de l'une de ces résolutions *devrait être sous le contrôle des prêtres de St. Jacques*, si nous ne pouvons nous flatter d'en avoir complètement atteint le but, nous sommes du moins certain d'avoir travaillé pour y parvenir.